

Semaine du 26 au 30 septembre 2022

PÊCHE – REPONSE D'EURODOM A LA CONSULTATION PUBLIQUE DE LA COMMISSION EUROPEENNE SUR LA POLITIQUE COMMUNE DE LA PECHE

Avec 1 500 km de côtes et plus de 650 000 km² de Zone Economique Exclusive (ZEE), le secteur de la pêche et de l'aquaculture des Outre-mer représente un enjeu maritime capital pour l'ensemble de la France et de l'Union européenne. Il s'agit, de plus, d'un secteur essentiel tant pour l'économie de ces territoires que pour la sécurité alimentaire des populations qui s'y trouvent.

Dans ce contexte, il est primordial de tenir compte des spécificités de ces régions au sein de la Politique commune de la pêche (PCP), politique qui établit les règles relatives à la gestion de la pêche au niveau européen.

Par conséquent, les représentants du secteur de la pêche et de l'aquaculture des Outre-mer, représentés par Eurodom, ont soumis vendredi 23 septembre une réponse à la consultation publique de la Commission européenne portant sur sa future communication sur « *le fonctionnement de la politique commune de la pêche* ».

Cette communication analysera toutes les dimensions de la PCP et se concentrera sur l'amélioration de la mise en œuvre des objectifs stratégiques existants. Ce document mettra également en évidence l'interaction étroite entre les outils de gestion des pêches de la PCP, la législation environnementale de l'Union européenne et les objectifs du Pacte vert pour l'Europe.

S'agissant de la Politique commune de la pêche dans les Outre-mer, force est de constater qu'il est très difficile d'adapter les principes fondamentaux de la PCP aux caractéristiques spécifiques des bassins régionaux de la pêche dans les régions ultrapériphériques (RUP).

Afin d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de cette politique dans les RUP, les représentants du secteur de la pêche et de l'aquaculture des Outre-mer ont formulé plusieurs propositions à l'attention de la Commission européenne, au premier rang desquelles figure la nécessité d'assurer effectivement le renouvellement des flottes de pêche dans ces territoires.

En outre, la réponse suggère également d'introduire un chapitre spécifique aux régions ultrapériphériques dans la PCP, chaque fois que nécessaire.

Les représentants de la filière appellent aussi au renouvellement des accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable entre l'Union européenne et Madagascar et l'UE et la République de Maurice, qui revêtent un caractère vital pour le secteur de la pêche artisanale des Outre-mer, et notamment réunionnaise.

L'ensemble des propositions sont disponibles à la lecture en cliquant [ici](#).

La phase de consultation publique terminée, la Commission européenne a désormais jusqu'à fin 2022 pour rendre sa communication sur le fonctionnement de la Politique Commune de la pêche.

AGENDA DE LA SEMAINE
Semaine du 26 au 30 septembre 2022

Commented [RB1]: Regarder sur agence europe
<https://agenceurope.eu/fr/calendrier.html>

	Conseil de l'UE / Conseil européen	Parlement européen	Commission européenne
<i>Lundi</i> 26/09	Conseil "Agriculture et pêche"		
<i>Mardi</i> 27/09			
<i>Mercredi</i> 28/09			
<i>Jeudi</i> 29/09		<p>Commission de l'agriculture et du développement rural (COM AGRI)</p> <p><i>Débat - Indications géographiques de l'Union européenne pour les vins, les boissons spiritueuses et les produits agricoles, et systèmes de qualité pour les produits agricoles, modification des règlements (UE) n° 1308/2013, (UE) 2017/1001 et (UE) 2019/787 et abrogation du règlement (UE) n° 1151/2012 (2022/0089(COD)) - examen du document de travail – rapporteur : Paolo DE CASTRO (S&D, IT).</i></p> <p>Commission de la pêche (COM PECH)</p> <p><i>HUIS CLOS Réunion des rapporteurs fictifs : Modification du règlement (UE) n° 1380/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 en ce qui concerne les restrictions d'accès aux eaux de l'Union.</i></p>	
<i>Vendredi</i> 30/09	Réunion extraordinaire du Conseil "Transports, télécommunications et		

	énergie" (questions relatives à l'énergie)		
--	--	--	--